



18520

Téléphone 02 48 59 23 42
Télécopie 02 48 59 10 06
mairie.bengy@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU
de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 7 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le sept septembre, à 18 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉ(E)S : M. Christian MATHAULT, adjoint, M. Arnaud COUSIN, parti à 18h45 (sapeur-pompier appelé en urgence) et Mme Émilie REUTIN.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la prochaine démission de Mme Emilie REUTIN, en raison d'une mutation professionnelle.

POUVOIRS : M. Christian MATHAULT à M. Denis DURAND.

Mme Virginie SERGEANT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 juillet 2021, lequel n'appelle aucune remarque.

**PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ROUTE DE BOURGES :
DÉTERMINATION DU NOMBRE DE FOYERS RACCORDABLES**

Monsieur le maire rappelle la chronologie des démarches entreprises depuis plusieurs années pour un projet d'extension du réseau d'assainissement route de Bourges et il en expose de nouveau les différentes solutions qui avaient été envisagées.

Pourtant, après étude de ces solutions, le conseil municipal, lors de sa réunion du 20 juillet 2021, a mis en évidence que le projet du départ prévoyant une extension du réseau à huit habitations n'était possible que pour deux habitations, compte tenu de l'incidence économiquement trop forte des autres branchements pour le budget assainissement de la commune.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Confirme** que le projet d'extension du réseau d'assainissement route de Bourges ne concernera que deux habitations, dossier ayant fait l'objet d'un lancement de consultation d'entreprises avec les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement en eaux usées existant (station d'épuration comprise) ;
- **Réitère** sa confiance au cabinet SAFEGE pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération ;
- Charge monsieur le maire, au nom de la commune, d'entreprendre toutes démarches et de signer toutes pièces ou documents s'y rapportant.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

SIGNATURE DES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES (STATION D'EPURATION COMPRISE) ET TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE BOURGES

Monsieur le maire fait état de l'analyse des offres faite par le cabinet SAFÈGE, maître d'œuvre, concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées (station d'épuration comprise) et des travaux d'extension du réseau d'assainissement route de Bourges.

Après avoir ouï le compte rendu de monsieur le maire, et après débat, le conseil municipal :

- Retient les entreprises les mieux-disantes, dont le marché s'élève pour chaque lot à :
 - **Lot n° 1** : Travaux de réhabilitation du réseau par chemisage - attribué à l'entreprise VIDEO INJECTION INSITUFORM pour un montant de 81 623.00 € H.T.,
 - **Lot n° 2** : Travaux de réhabilitation et d'extension du réseau en tranchée ouverte - attribué à l'entreprise SADE pour un montant de 56 345.00 € H.T.,
 - **Lot n° 3** : Contrôles – réhabilitation et extension du réseau – attribué à l'entreprise SOA pour un montant de 6 134.00 € H.T.,
- Charge monsieur le maire, au nom de la commune, de signer les marchés avec les entreprises et toutes pièces ou documents s'y rapportant.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET DU SATESE POUR 2020

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la gestion du réseau d'assainissement et de la station d'épuration a été confiée par délégation à VÉOLIA, le contrat se terminant en 2025.

Par ailleurs, le S.A.T.E.S.E. (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) du Conseil départemental du Cher assure l'assistance technique de la station d'épuration.

Ces deux entités ayant fourni leur rapport annuel pour l'exercice 2020, monsieur le maire passe la parole à Madame Ghislaine LEGROS, adjointe, en charge de ce dossier, qui porte à la connaissance du conseil municipal les rapports d'activités réalisés.

Il ressort de ces rapports publics, qui seront portés à la connaissance et à l'information des usagers du service, que les rejets sont conformes à la directive européenne et à l'arrêté préfectoral et que la station d'épuration fonctionne correctement.

Le conseil municipal en prend bonne note.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

ÉCOLE

- Travaux à l'école élémentaire :

Monsieur le maire informe le conseil qu'une subvention sera attribuée à la commune au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Dès signature de l'arrêté, une réunion de la commission « travaux » sera programmée et la consultation des entreprises pourra être lancée.

Ces travaux ne pourront avoir lieu que pendant les vacances scolaires selon le planning programmé par les entreprises.

- Subvention du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un nouveau dossier de demande de subvention va être déposé auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de la cantine et du matériel (deux réfrigérateurs, table inox).

REPRISE DU RESTAURANT

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la parution des annonces, il a eu six contacts pour la reprise du restaurant.

A ce jour, après un premier désistement, un seul dossier a été déposé, pour étude, auprès de la BGE (association de soutien à la création/reprise d'entreprises) par Monsieur PINOIT. Celui-ci vient d'obtenir une partie de son financement par Initiative Cher.

Une demande de prêt bancaire est en cours. Dès accord de la banque, Monsieur PINOIT pourra acquérir le matériel et signer le bail.

Si le financement complet ne peut se réaliser, une autre démarche est envisagée pour la reprise du restaurant dans le cadre du programme «1000 cafés», du groupe « SOS », au niveau de son secteur « action territoriale ».

L'ambition de cette initiative est d'accompagner les élus et porteurs de projets à la reprise et à la réouverture de cafés multiservices dans les communes de moins de 3500 habitants qui n'ont plus de cafés ou risquent de le perdre. Le groupe se chargerait du recrutement d'un(e) gérant(e) et l'assisterait dans la gestion de ce commerce.

❖ **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par délibération en date du 17 novembre 2020. Le 18 février, la CDPENAF a émis un avis défavorable au projet tel qu'arrêté.

Madame Patricia MORELLON, urbaniste chargée du dossier, présentera un nouveau projet prenant en compte les remarques de la D.D.T.

Par conséquent, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de statuer lors de la prochaine réunion du conseil municipal sur l'arrêt du nouveau projet de Plan Local d'Urbanisme.

Par ailleurs, monsieur le maire donne compte rendu de l'avis de la commission de conciliation compétente en matière de documents d'urbanisme du Cher du 28 juin 2021 sur la demande de modification du projet de SCoT du Pays Loire Val d'Aubois par la commune.

❖ **COUPE DE BOIS DE CHAUFFAGE**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que des coupes de bois de chauffage sont à exploiter sur le polygone de tir de la DGA techniques terrestres pour la saison 2021-2022.

Les personnes de la commune intéressées sont priées de s'inscrire en mairie munies d'une pièce d'identité avant le 18 septembre 2021.

❖ **DEMANDE EXONÉRATION TAXE FONCIÈRE**

Monsieur le maire expose que le conseil municipal a été saisi, par un agriculteur exploitant sur la commune, d'une demande d'exonération de taxe foncière, laquelle pourrait être accordée en faveur des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique.

Le conseil municipal décide de reporter cette décision en l'attente des renseignements complémentaires demandés auprès du centre des impôts fonciers.

❖ **ÉCHANGE SNCF**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la demande de la S.N.C.F., il était convenu un échange de parcelles (le long de la voie ferrée), lié la fermeture d'un passage à niveau, entre la commune et la S.N.C.F. et que ce dossier est toujours en cours et non réglé depuis 2006.

La mairie a, à de nombreuses reprises, sollicité la S.N.C.F. pour enfin aboutir à la clôture de ce dossier.

Aujourd'hui, la S.N.C.F. demande à la commune de clôturer les parcelles situées le long de la voie ferrée. Le coût est estimé à 25 € par mètre linéaire.

Il est décidé de provoquer une réunion en visioconférence entre Monsieur le maire, Monsieur François CHAUDRÉ, en charge de ce dossier pour le compte de la S.N.C.F., et un interlocuteur S.N.C.F. Immobilier.

❖ **SÉANCE DE VACCINATION**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'ouverture d'un centre de vaccination éphémère les 25 et 26 septembre 2021 à Nérondes.

❖ **HOMMAGE A MONSIEUR HENRI BARDIN**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Mme Monique MERLIN, sollicitant le conseil municipal afin que soit honorée la mémoire de Monsieur Henri BARDIN, pour ses actes de bravoure durant la seconde guerre mondiale.

Le conseil municipal reçoit favorablement la demande de Madame MERLIN.

La décision est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

❖ **DECORATIONS DE NOËL**

Madame Cécile GRESSIN propose au conseil municipal de procéder à des changements de décoration du village pour les fêtes de fin d'année.


Une réunion de la commission « fleurissement et environnement » à laquelle est convié l'ensemble du conseil sera programmée prochainement en ce sens.

❖ **PROLIFÉRATION DES CHATS**

Monsieur Julien DUCHALAIS déplore la prolifération des chats.

Monsieur le maire lève la séance à 20h30

Le maire,


Denis DURAND.